

République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice.....33
 présents33
 présents par procuration.....0
 absents.....0
 absents excusés0

OBJET :

Affectation des résultats du
 Compte Administratif pour
 l'exercice 2019

Le 25 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 juin 2020, s'est assemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thavenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION :**ABSENTS :****ABSENTS EXCUSES :****SECRETAIRE** : Amédée Desrivières

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200625-DEL2020062506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 02/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

VU la délibération n°2020-06-25/06 du 25 juin 2020 portant approbation du Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, et Fêtes et Cérémonies du 18 juin 2020,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération du Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

ET quatre abstentions,

H

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2019
suivant le tableau ci-dessous :

Investissement	Affectation du résultat de fonctionnement
Financement dépenses 2020	2 170 000 € (1068)
Excédent d'investissement 2019	11 578 025,35 € (001)
Restes à réaliser 2019	(- 1 600 916 ,68 €)
Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2019	1 412 356,48 € (002)
TOTAL	13 559 465,15

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAHN



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le **- 2 JUL, 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **- 2 JUL, 2020**
- 2 JUL, 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.